

Les Trophées NSI

Édition 2025

Présentation



Les Trophées NSI récompensent des projets informatiques réalisés par les élèves durant l'année scolaire dans le cadre de l'enseignement de spécialité « numérique et sciences informatiques » (NSI).

Les enjeux ? Valoriser la spécialité NSI pour donner envie aux jeunes et inciter les filles !

Les contenus produits par les lauréats constitueront une ressource mobilisable pour renforcer l'attractivité de la spécialité NSI, casser les idées reçues et faciliter la promotion de cette discipline pour les rentrées suivantes.

**TROPHÉES
NSI**

Édition 2025

4^{ème}

édition

31

territoires

6

prix décernés

**06/01
10h**

**Ouverture des
inscriptions**

**28/03
18h**

**Clôture des
candidatures**

**31/03
05/04**

**Instruction des
dossiers**

09/05

**Sélections
territoriales**

**10/06
14h**

**Finale
nationale**

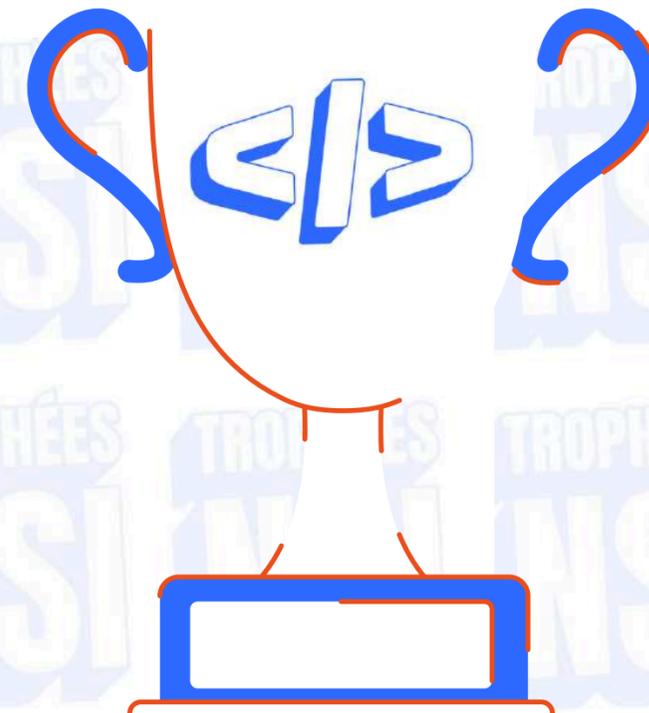
Les conditions de participation

Tous les élèves de première et de terminale en spécialité NSI peuvent participer à ce concours !

- Le projet doit être réalisé en équipe de 2 à 5 élèves maximum. Les équipes mixtes sont à privilégier, dans la mesure du possible.
- Les membres de l'équipe doivent étudier dans le même établissement scolaire et suivre le même programme au moment du dépôt.
- Le dossier de candidature est réalisé par les élèves et déposé par le professeur de NSI.

Les lycées éligibles

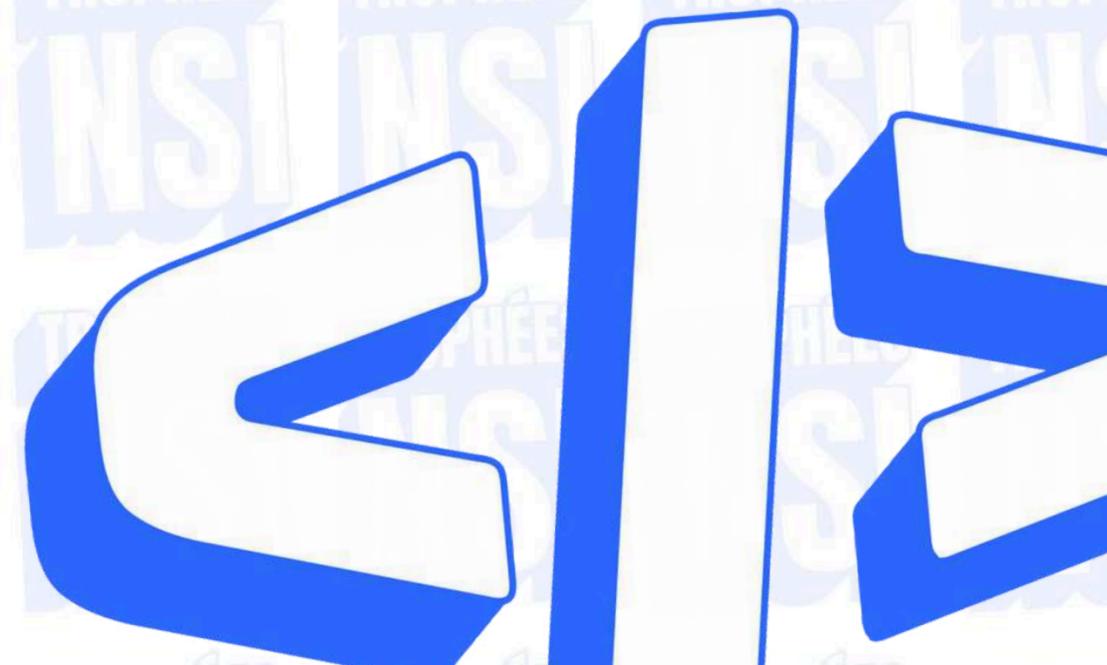
- Les lycées publics d'enseignement général.
- Les lycées d'enseignement privé sous contrat avec le ministère de l'Éducation nationale.
- Les lycées français à l'étranger, rattachés au réseau de l'AEFE.



Les projets acceptés

- Le projet réalisé doit respecter le programme de NSI. Un projet personnel n'est pas admis.
- Les langages autorisés : Python version 3 (ou supérieure), SQL, éventuellement un shell. Les langages web (HTML, CSS, Javascript) ne sont pas interdits, mais ils ne doivent pas constituer le cœur du projet.
- L'utilisation de Javascript côté serveur est hors programme. Les langages C / C++ ne sont pas autorisés.

Le projet doit refléter le programme de NSI et les compétences acquises en classe ! Le projet ne peut pas illustrer des connaissances acquises personnellement en dehors des cours.



Les critères de sélection

Tous les projets seront évalués selon les critères suivants :

- **Des compétences techniques :**
 - le respect du programme de NSI,
 - la programmation et le développement,
 - l'algorithmique et structures de données,
 - la documentation technique.
- **Des compétences non techniques**
 - le travail en équipe,
 - l'analyse critique du projet,
 - le degré de créativité, d'innovation et d'originalité,
 - la présentation du projet.

Les prix

Les élèves concourent pour les mêmes prix, mais dans la catégorie relative à leur niveau scolaire. La répartition des prix est effectuée lors des sélections territoriales.

3 catégories de prix seront attribuées en 2025 :

- Prix thématique.
- Prix coup de cœur.
- Prix du meilleur projet.

Il n'est pas obligatoire de présenter un projet dans le thème de l'année !

Annonce du thème :

Arts & Informatique

Édition 2025

Un projet nécessitant du matériel peut être proposé s'il respecte le règlement du concours. La documentation technique doit préciser la liste du matériel utilisé et les paramétrages nécessaires pour tester le projet dans les conditions optimales.

Néanmoins, l'utilisation d'un matériel spécifique peut altérer l'évaluation par le jury si les contraintes techniques sont trop importantes pour tester le projet, et valider son fonctionnement.

Ce concours s'engage dans une démarche de lutte contre le plagiat. Il est obligatoire de détailler la nature de votre code dans le dossier technique :

- **la création originale est explicite,**
- **l'exploitation de codes existants est clairement énoncée,**
- **les autrices ou les auteurs sont identifiés et mentionnés.**

Les élèves doivent préciser, avec transparence et clarté, l'usage éventuel de l'intelligence artificielle.

Les dotations territoriales

Il n'y a pas de budget alloué par l'organisation du concours pour les lauréats territoriaux.

- Chaque territoire est libre de proposer des lots aux équipes sélectionnées pour la finale.
- Un diplôme est remis à tous les élèves lauréats.
- Une attestation de participation est transmise à tous les élèves ayant déposé un projet (sur demande, par email à info@trophees-nsi.fr).

Les dotations nationales

Des lots seront remis uniquement pour les lauréats nationaux et les lycées des lauréats.

- Une dotation d'une valeur de **500€** par équipe lauréate (environ 100€/élève pour une équipe de 5).
- Une dotation d'une valeur de **250€** pour l'établissement scolaire par équipe lauréate.

Les dotations sont expédiées par voie postale entre juillet et septembre 2025.



Une équipe = un projet = un dossier

Le dossier de candidature doit comporter les éléments listés ci-dessous :

- Un résumé du projet (500 caractères).
- Une description synthétique (4 pages).
- Une démonstration vidéo (5 minutes).
- Une image du projet (500 px x 500 px).
- Un dossier technique.
- Les autorisations signées d'utilisation de l'image et/ou de la voix et des œuvres pour chaque membre de l'équipe.

Le dépôt du dossier

Le professeur atteste que le projet est conforme au règlement, le code est fonctionnel et d'une taille raisonnable. Les projets non fonctionnels seront automatiquement pénalisés.

En cas d'anomalies mineures détectées sur le dossier, les déposants seront contactés par courriel entre le 31/03 et le 02/04. Ils disposeront d'un délai de 72h maximum à compter de la notification pour effectuer les corrections demandées. Passé ce délai, le dossier ne pourra être transmis au jury.

Chaque dossier de candidature doit être déposé par le professeur de NSI avant le 28 mars 2025 à 18h (heure de Paris) sur depot.trophees-nsi.fr

Les ressources utiles



Règlement du concours

[Télécharger le règlement 2025](#)



Présentation du projet

Télécharger le fichier à compléter au format souhaité.
Ce document sera à enregistrer au format PDF et à joindre au dossier technique.

- [Format OpenOffice](#)
- [Format Word](#)



Autorisation de droit à l'image et/ou de la voix + droit d'auteurs

Télécharger le fichier à compléter et à signer pour chaque membre de l'équipe.
En cas de refus, une autorisation vide et barrée sera à joindre pour chaque élève concerné. Ces mêmes élèves ne devront absolument pas apparaître dans les contenus vidéos / images, ni intervenir dans la vidéo.

- [Pour un élève mineur](#)
- [Pour un élève majeur](#)

Édition 2025

Contactez-nous !

Par courriel à : info@trophees-nsi.fr

La réponse à votre question est peut-être ici : [Foire aux questions](#).

Le site officiel du concours : trophees-nsi.fr.



Cigref
RÉUSSIR
LE NUMÉRIQUE



cdefi
Conférence des Directeurs
des Écoles Françaises
d'Ingénieurs



FEMMES
NUMÉRIQUE

FRANCE DIGITALE

France
Universités

Inria

Inria
FONDATION



onisep



TALENTS DU
NUMÉRIQUE

AVEC LE SOUTIEN DE

Atlas

